

Conseil régional

Groupe Front de Gauche

Groupe Ensemble, l'Île-de-France

Groupe Alternative Écologiste et Sociale

Groupe Écologistes et Progressistes pour l'Île-de-France

COMMISSION PERMANENTE DU 15 OCTOBRE 2020**Rapport n° CP 2020-459****Budget participatif écologique et solidaire - 1ère session****Texte de l'amendement :**

Le projet suivant est supprimé de la délibération :

“DOSSIER N° EX052111 - AAP EnR&R électriques PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'HYDROGENE SUR 4 STATIONS - HYSETCO SAS - LAUREAT AU BPE (1ère session)

Exposé des motifs :**POUR UN MEILLEUR USAGE DE L'ARGENT PUBLIC : FINANCER DE VRAI PROJETS CITOYENS, ET NON CEUX DES MULTINATIONALES**

Le présent rapport propose une subvention de 2 200 000 € à la société HYSETCO pour “le déploiement de 4 stations Hydrogène qui alimenteront 600 taxis et 3 bus”.

Si le développement de véhicules moins polluants est un objectif auquel notre collectivité doit contribuer, le bénéficiaire de l'aide proposé ici pose question.

La société HYSETCO est en effet une alliance entre les sociétés Air liquide, IDEX, STEP et Toyota, soit un ensemble d'entreprises dotées de ressources financières conséquentes, pour certaines d'ampleur internationale et cotées en bourse.

Le financement par la Région Ile-de-France, dans le cadre du budget participatif environnement, des investissements réalisés par ces grandes entreprises, qui disposent par ailleurs de ressources suffisantes pour mener à bien leurs projets, s'avère donc très problématique. C'est un dévoiement de ce que devrait être un budget “participatif”, et plus largement un usage très contestable de l'argent public.

En outre, la présentation du projet HYSETCO sur le site internet du budget participatif pose elle aussi question : la fiche informative présentée aux citoyens pour guider leur vote ne mentionne aucun élément précis sur cette société. Surtout, elle indique une aide régionale fixée à 200 000€, c'est-à-dire uniquement les 10% attribués dans le cadre du “budget participatif”, et non la totalité de cette aide qui se monte en réalité à 2 200 000€. Une information aussi partielle pose dès lors question sur les conditions du vote de nos concitoyens concernant les projets figurant sur ce site internet.

Il est donc proposé de supprimer ce projet de la présente délibération, dans la mesure où celui-ci n'a sa place ni dans un budget dit “participatif”, ni dans aucune aide régionale aux entreprises. Les 2 200 000 € demandés pour celui-ci pourraient ainsi être utilement redéployés vers d'authentiques projets citoyens, réellement écologiques et solidaires.

Céline MALAISÉ**Maxime des GAYETS****Ghislaine SENÉE****Eddie AÏT**